

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009

Réception par le Prefet : 20/01/2009

Publication : 23 JAN. 2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-1-6-2

Séance du vendredi 16 janvier 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Gestion des déchets (C06) et Maîtrise de l'énergie (C072)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- confirme l'aide allouée au SM4 de 230.000 €, approuve la convention correspondante et autorise le Président à la signer,
- décide d'engager une réflexion sur la construction « basse énergie » dans l'habitat social et, dans ce cadre, désigne comme projet pilote de démonstration l'opération de construction envisagée par l'office HLM de SAINTE-MARIE-AUX-MINES,
- désigne deux représentants du Conseil Général à la CREA :
 - Titulaire : Monsieur Michel HABIG,
 - Suppléant : Monsieur Daniel WEBER ou, en cas d'empêchement de ce dernier, Monsieur Pierre GSELL.

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

Rémy WITH

Adopté